

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 371/2022

AUX ETABLISSEMENTS ENALUK

Après avoir reçu le contrat du marché n° 005/MTC/2017, conclu avec le Ministère des Transports et Communications (MTC), pour un montant total hors taxe de dollars américains huit cent dix-huit mille neuf cent soixante-cinq, cinquante-deux centimes (USD 818 955,52) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cinq mille sept cent trente-deux, septante-six centimes (USD 5 732,76).

Fait à Kinshasa, le 06/12/2022.

Pour servir et valloir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i